

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR

- LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*
  - LA DESTRUCTION \*
  - LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*
- DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

*Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées*

**A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Nom et prénom :  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Côtes d'Armor  
 Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) : Fabienne GAREL, Présidente  
 Adresse : N°4 Avenue du Chalutier sans pitié – BP 30560  
 Commune PLERIN  
 Code postal 22195

Nature des activités :  
 Qualification : Syndicat

**B. IDENTIFICATION DES SPÉCIMENS**

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<b>B1</b>	<b>Corvus monedula</b>	45 000	Tous spécimens
<b>B2</b>			
<b>B3</b>			
<b>B4</b>			
<b>B5</b>			

(1) Nature des spécimens, sexes, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

- |                                       |                                     |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sauvetages de spécimens               | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats             | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Inventaire de population              | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Étude écoéthologique                  | <input checked="" type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Étude génétique ou biométrique        | <input checked="" type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Étude scientifique autre              | <input checked="" type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input checked="" type="checkbox"/> | Autres                                | <input checked="" type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Régulation de l'espèce sur le département des Côtes d'Armor afin de réduire les dégâts subis par les agriculteurs (cf. dossier technique)

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivant en fonction de l'opération considérée)  
**D1. CAPTURE OU D'ENLÈVEMENT \***

- Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : destruction  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :
- S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
- Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec épuisette  Pièges



Préciser :

Autres moyens de capture  Préciser :Utilisation de sources lumineuses  Préciser :Utilisation de sources sonores  Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

**D2. DESTRUCTION**Destruction des nids  Préciser :Destruction des œufs  Préciser :Destruction des animaux  Par des animaux prédateurs  Préciser :Par pièges létaux  Préciser :Par capture et euthanasie  Préciser : utilisation de cages piègesPar armes de chasse  Préciser :Autres moyens de destruction  Préciser :**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :Utilisation de sources lumineuses  Préciser :Utilisation d'émissions sonores  Préciser :Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser :Utilisation d'armes de tir  Préciser :Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser :**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION**Formation initiale en biologie animale  Préciser :Formation continue en biologie animale  Préciser :Autre formation  Préciser : Lieutenants de louveterie, piégeurs agréés, chasseurs agréés**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**Préciser la période : mars 2021 à mars 2024  
ou la date :**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives :

Départements : Côtes d'Armor (tout le département)

Cantons :

Communes : communes ayant des dégâts agricoles avérés

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace 

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population concernée :

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf. dossier technique  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel en fin de chaque année sur la base des informations fournies  
par les personnes agréées (autorisation individuelle délivrée par la DDTM)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés  
s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un  
droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Périn  
le 03 novembre 2020



